
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 7 février 2017

Résolution: CA17 22 0028

Motion dénonçant l'islamophobie et tout geste haineux

Attendu que la population de l'arrondissement du Sud-Ouest est depuis longtemps diversifiée dans sa composition ethnique, linguistique et culturelle, ainsi qu'à l'égard de sa diversité sexuelle;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a entrepris de tenir des événements faisant la promotion du «vivre ensemble» et l'inclusion afin de favoriser la cohésion sociale;

Attendu que, la semaine dernière, une attaque terroriste a été commise contre la communauté musulmane de Sainte-Foy, mettant tragiquement fin à la vie de six de nos concitoyens québécois;

Attendu que, la semaine dernière, une mosquée sur le territoire du Sud-Ouest fut également la cible de vandalisme;

Attendu que le 30 septembre 2015, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion à l'unanimité pour « condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécois de confession musulmane »;

Attendu que le 26 octobre 2016, la Chambre des communes a adopté une motion à l'unanimité pour « condamner toutes les formes d'islamophobie ».

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais, Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest affirme que tous les résidents de l'arrondissement de confession musulmane sont des membres de notre communauté à part entière;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest réitère que le Québec a toujours été une terre d'accueil pour les personnes immigrantes venant y chercher un avenir, la paix et la sécurité;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest dénonce vigoureusement et sans nuance toute manifestation d'intolérance fondée sur l'origine ethnique, les croyances religieuses ou l'orientation sexuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ